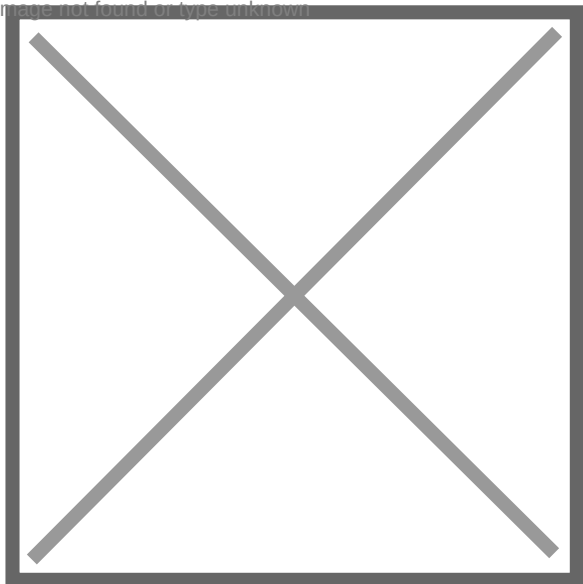


Image not found or type unknown



Augmentation mutuelle santé

Par **GMJ55**, le **31/12/2010** à **07:22**

Bonjour,
Je viens de recevoir un échéancier de mes cotisations mutuelle santé pour 2011 - Je m'aperçois que l'augmentation est de l'ordre de 11% - L'échéance annuelle du contrat est le 1er janvier - Compte tenu de cette forte augmentation et sans avoir été avisé de celle-ci dans des délais me permettant de résilier éventuellement mon contrat puis-je résilier celui-ci sans attendre l'année 2012 - Aucune mention ne figure sur l'échéancier ni sur la lettre d'accompagnement

Par **SAM55**, le **09/05/2011** à **13:20**

Bonjour, ma réponse vient trop tard mais vous pouviez être sous le coup de la loi Châtel autorisant la résiliation d'un contrat d'assurance dans les 20 jours suivants l'envoi de l'avis d'échéance. A savoir pour la prochaine fois...
Bien à vous.